

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4,

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	15 deg. dessus zéro.	22 degrés.	704 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
4 heures m.	5 m 52 0	8 heures m.	Nouvelle lune.		6

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 4 juillet 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Afrique. — Espagne. — Intérieur.

Chaque expédition témoigne contre le chef qui commande en Algérie ; toujours de nouvelles fautes viennent inutilement faire couler le sang des braves soldats dont le courage lutte si brillamment contre tant d'obstacles. Le prix de toute conquête est doublé par les malheurs que nous y éprouvons. Il semble qu'un mauvais génie préside aux opérations, car les manœuvres qui ont une fois compromis nos régiments se renouvellent avec une déplorable périodicité, car elles sont ordonnées de nouveau avec un fatal aveuglement.

Il devient impossible de ne pas le reconnaître, il y a incapacité ou trahison. Si incapacité, il faut remplacer ; si trahison, il faut punir. La France s'indigne que, dans une lutte où elle est si supérieure par la tactique, par l'intrépidité et le dévouement de ses soldats, par la grandeur de ses ressources, sa conquête soit chaque jour mise en doute, et que tout mouvement militaire soit accompagné de quelque désastre.

Une fatale et secrète pensée d'abandon, toujours repoussée, mais toujours persistante, a neutralisé les efforts de l'armée ; vingt changements successifs de systèmes et d'hommes ont arrêté les développements de la colonie, glacé toute confiance dans le cœur des Arabes disposés en notre faveur, et affermi dans leur résistance ceux qui fuiront devant nous plutôt que de subir notre joug. Partout les enfants de la France se montrent ardents à la conquête, toujours son gouvernement se montre inhabile à conserver. Alger elle-même, que nous occupons depuis dix années, est à peine à l'abri d'un coup de main, et adossée à une plaine fertile, il lui faudra tirer de France les fourrages destinés à notre cavalerie, le blé destiné aux colons. La torche des Arabes vient moissonner la plaine, et Alger peut voir du haut de ses murailles brûler les récoltes sur lesquelles elle avait compté.

Tant de fautes payées du sang de nos soldats et de l'or de la France ont fait enfin comprendre qu'il fallait arrêter un système. Le gouvernement commence à sentir quelle immense responsabilité pèse sur lui, quel compte terrible la France peut lui demander du sang de ses braves et malheureux enfants. C'est autour d'Alger que va s'appliquer enfin un système depuis long-temps indiqué par les hommes qui ont le plus étudié les moyens de réussir en Algérie. Les efforts de l'armée vont de ce côté se concentrer dans la Mitidja, jusqu'à ce qu'elle soit à l'abri des attaques. Un fossé large et profond, alimenté par les eaux de dix torrents ou rivières, défendu par des épaulements, des batteries, s'étendra au pied de l'Atlas et opposera à l'ennemi une barrière difficile à franchir. Derrière cette défense, la plaine si riche, si fertile, pourra donner le prix de leurs labeurs aux colons organisés en bataillons et prêts toujours à se porter sur les points attaqués. On n'aura plus le douloureux spectacle des moissons incendiées et de la misère au milieu de la fertilité. Cette partie de la régence sera du moins arrachée à ces affreux combats qui chaque jour teignent le sol du sang des deux peuples.

Toutefois, les résultats de nos efforts depuis dix ans seraient bien mesquins s'ils ne devaient nous donner que cette plaine étroite. Les autres points de l'Algérie occupés par nos troupes nous ont coûté trop de sang et de peines pour que l'on puisse songer à les abandonner au moment même où l'on va essayer dans la régence d'un système meilleur. Leur occupation a pu être une faute, leur abandon en serait une plus grande maintenant que l'on peut en retirer quelque fruit. On sait trop, du reste, quelle profonde sensation ont produite toujours dans le pays les bruits périodiques d'abandon pour ajouter à toutes les fautes commises.

La possession de Medeah et de Miliana, tombées, malgré les malheurs des deux dernières expéditions, au pouvoir de nos troupes, est en ce moment d'une grande importance. La première domine les passages de l'Atlas et serait un premier obstacle à franchir si les Arabes essayaient d'une attaque contre les travailleurs de la Mitidja. La seconde, qui domine la vallée du Chelif, pourrait mettre la plaine en communication directe avec Cherchel ; un obstacle analogue à celui de la Mitidja, partant de Cherchel, passant par Simmel et aboutissant à Miliana, pourrait protéger contre les incursions toute la portion de territoire située entre cette ligne et la plaine, et défendue par la mer.

L'armée serait tout à la fois conquérante et civilisatrice ; le soc de la charrue viendrait fertiliser ce que l'épée aurait enlevé aux Arabes. Nous voulons un empire en Afrique, mais, pour le fonder, la conquête doit s'appuyer sur la civilisation. A cette condition seule, nous ferons quelque chose de durable, de digne d'un grand peuple.

— La révolution espagnole est près d'entrer dans une phase nouvelle. Chaque jour des bataillons carlistes mettent bas les armes, se dispersent, se jettent sur le territoire français pour échapper au fer des constitutionnels. La Biscaye et la Navarre ont vu échouer les dernières tentatives de la faction ; le parti du roi n'aura bientôt plus qu'une province, la Haute-Catalogne, qu'un général, Ca-

brera ; encore celui-ci opère-t-il déjà de manière à s'assurer une retraite vers les Pyrénées, quand la lutte ne sera plus possible. Le roi de Bourges proteste, et de son asile déclame contre les puissances étrangères qui l'abandonnent, dernier recours d'une cause perdue, dernier cri qui n'a jamais rallié personne. Les rois absolus de l'Europe veraient triompher don Carlos avec plaisir, mais ils ne courraient pas aujourd'hui les risques d'une guerre pour lui donner un trône.

Le triomphe du parti constitutionnel marquera le commencement d'une autre lutte qui, pour n'être pas sanglante, nous l'espérons, ne sera pas moins vive ; lutte incessante entre la démocratie trompée, violemment exclue du pouvoir, et l'aristocratie qui gouverne dans un intérêt de dynastie et non dans l'intérêt populaire. A la lutte des armes succédera la lutte des idées, un moment détournées, non de leur marche, mais de toute manifestation imposante, par le sentiment du danger commun ; la lutte des principes qui ont pactisé un jour pour renverser l'ennemi le plus dangereux, et qui vont se retrouver face à face, dégagés des préoccupations qui les font oublier et les réduisent souvent au silence.

Quelque puissant que paraisse le parti de la cour, quelque force matérielle que lui prête la victoire, la démocratie espagnole ne cédera pas, parce que trente ans de luttes lui ont appris sa force, parce que le sentiment de sa puissance est profondément écrit dans les nouveaux fastes de l'Espagne. La démocratie espagnole a lutté contre Napoléon alors que Ferdinand se courbait humblement devant lui, qu'il ratifiait l'usurpation de sa patrie, qu'il demandait à l'empereur une épouse ; c'est le peuple qui nous a fait cette guerre cruelle, terrible, guerre de cannibales, qui, malheureusement pour nous, s'appuyait sur la justice de sa cause. La démocratie triomphante avec l'Europe a lutté bientôt contre le monarque ingrat qu'elle avait défendu, pour lequel elle avait combattu avec une horrible énergie ; plus tard encore, elle a changé les lois du pays, exclu du trône un roi d'inquisition dont elle dispersera bientôt les dernières bandes.

Quand, avec une telle persistance, une pareille ténacité, la démocratie se trouve sur le terrain des idées, sur le champ de la discussion, et qu'elle peut appuyer ses réclamations, ses desirs, ses volontés, d'un passé qui donne de telles promesses à l'avenir, il est impossible qu'elle ne triomphe pas.

— Il semble que, toute préoccupée des affaires du dehors, la politique intérieure sommeille ; la session close, nous n'avons même plus l'attente trompeuse de la tribune, ni ses interpellations sans résultat. Le cabinet se repose sur les lauriers de la victoire parlementaire, et si le principe qu'il a fait triompher est bon en lui-même, il faut convenir que ce n'est pas à ses fruits qu'on peut le juger, car il n'a rien produit encore. Tout ce que le cabinet du 1er mars a fait, celui du 13 mai l'eût pu faire ; toutes les lois qu'il a présentées, le 13 mai les eût défendues ; nous n'en faisons pas un mérite au second, nous en faisons un reproche au premier. Nous ne rappellerons pas toutes les questions ajournées, laissées dans l'oubli, malgré leur importance ; ce serait renouveler des reproches inutiles jusqu'à la session prochaine. Mais il est une affaire cependant sur laquelle l'opinion publique s'étonne et s'inquiète de n'avoir aucun enseignement, affaire majeure, question importante dont la solution impliquera à un haut degré la responsabilité ministérielle ; nous voulons parler de la question d'Orient.

Où en sont les négociations ? Les protocoles viendront-ils avec leur lenteur les éterniser comme dans l'affaire de Belgique ? L'obscurité qui règne sur elles ne serait-elle pas un triste présage ? Voilà ce que l'on se demande, et l'amour que M. Thiers a voué à l'Angleterre n'est pas de nature à rassurer les esprits. Trop d'intérêts sont engagés dans cette question pour que l'on puisse garder plus long-temps le silence. Il faut savoir si la Russie et l'Angleterre pourront s'unir pour dominer par un commun accord, l'une sur l'Égypte, à travers laquelle elle assurera sa route de l'Inde ; l'autre sur Constantinople, pour établir son empire sur la mer Noire, la mer de Marmara et l'Archipel. Il faut savoir si la France ne trouvera dans les combinaisons qui se préparent aucune compensation à l'agrandissement de territoire ou de puissance qu'obtiendront ses rivaux. Le pays veut connaître ses alliés, ses ennemis, les efforts du pouvoir pour assurer l'avenir.

Depuis quatre mois que M. Thiers est ministre, il est impossible que la question n'ait pas fait un pas. Cacher la situation au pays qui est intéressé à la connaître, c'est faire soupçonner que l'on pourrait compromettre ses intérêts.

K.

Les journaux organes du gouvernement nous annoncent aujourd'hui une nouvelle dont la confirmation simplifierait sans doute la question d'Orient. S'il faut en croire le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et le *Siècle*, Mehemet-Ali, en apprenant la destitution du grand-visir Kosrew-Pacha, aurait ressenti une joie tellement vive, qu'à l'instant il aurait déclaré que cette destitution devait avoir pour résultat de supprimer le plus grand obstacle à un arrangement amiable entre la Porte ottomane et l'Égypte.

A la suite de cette déclaration, il aurait offert, par l'intermédiaire de son premier secrétaire, Samy-Bey, envoyé tout exprès à Constantinople, l'hommage de son dévouement au sultan, et lui aurait demandé ses ordres pour la restitution immédiate de la flotte turque.

Telle est la version donnée par le *Constitutionnel*. Le *Courrier français* et le *Siècle* parlent aussi de l'offre de rendre la flotte, mais à la condition que la Porte consentira à négocier directement avec Mehemet-Ali. Si cette proposition était acceptée, la flotte serait reconduite à Constantinople par le fils du vice-roi.

Si cette nouvelle est exacte, elle pourra faciliter la solution de la question d'Orient. Du moment que Mehemet-Ali offre de rendre la flotte turque, tombée en son pouvoir, il est évident qu'il consent à entrer en arrangements, et qu'il compte même assez sur l'acceptation à l'amiable de ses conditions, pour se dessaisir d'un des principaux moyens de coercition dont il pouvait user vis-à-vis du sultan.

Les membres de la députation lyonnaise aux fêtes de Gutenberg, avant de quitter Strasbourg, ont adressé la lettre suivante au président et aux membres du comité de cette ville :

Messieurs et chers amis,

Avant de nous séparer et encore émus de tout ce que nous avons vu dans cette grande et belle fête du peuple, permettez-nous de vous remercier de votre accueil fraternel, en nous associant à cette noble manifestation. Notre cœur est plein de joie et d'espérance, notre foi en l'humanité est fortifiée.

Notre bannière restera parmi vous comme un gage de l'alliance scellée entre l'Alsace et le Lyonnais. Puissent nos enfants se la montrer avec orgueil et la faire flotter encore lorsque la génération future aura fait un nouveau pas sur la route de la civilisation !

D'autre part, le maire de Strasbourg a communiqué au comité Gutenberg la lettre suivante qu'il avait reçue des membres de la députation des libraires de Paris :

Monsieur le maire,

Après avoir assisté à la solennité de l'inauguration du monument de Gutenberg, à laquelle nous étions chargés de représenter la librairie de Paris, nous éprouvons le besoin de vous exprimer, avant de quitter Strasbourg, toute notre reconnaissance de l'accueil si cordial et si fraternel que vous avez eu la bonté de nous prouver dans cette ville à jamais célèbre que vous administrez avec tant de sagesse.

Nous la quittons avec le regret de ne pouvoir y séjourner plus long-temps ; nous la quittons avec les plus vives émotions de toutes les grandes choses que nous y avons vues et pleins d'admiration de l'excellent esprit que nous avons remarqué parmi ses habitants.

Veillez, monsieur le maire, être, auprès de MM. les membres du corps municipal et de la commission du monument Gutenberg, l'interprète de nos sentiments de gratitude et recevoir pour vous et pour eux l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

REVUE DES JOURNAUX.

Les organes du ministère ne publient aucune nouvelle d'Afrique. M. Valée continue à garder le silence sur ses opérations. Dans un mois il enverra son rapport, probablement, et alors il nous sera permis d'étudier l'histoire de la seconde partie de la campagne de 1840. En attendant ce rapport, que nous voudrions voir M. le maréchal déposer lui-même entre les mains du ministère, les journaux s'occupent du projet de circonvallation de la Mitidja. Un journal avait vu dans ce projet de l'établissement d'un obstacle continu pour protéger la plaine, la pensée de la domination restreinte. L'organe de M. Thiers, le *Constitutionnel* repousse cette interprétation.

M. Thiers, dit ce journal, a exposé son plan à la tribune en termes parfaitement clairs. Le système du gouvernement est celui de la colonisation restreinte et de la domination étendue. Il faut en effet ces deux choses à la fois. Faire la guerre sans préparer sur une assez vaste échelle la colonisation, ce serait justifier ceux qui nous accusent de n'accumuler que des ruines sur la terre d'Afrique. Préparer la colonisation sans continuer la guerre, ce serait reculer devant les Arabes et augmenter l'insolence et l'audace de leur chef.

Quant à l'obstacle continu, deux systèmes sont en présence. Nous avons vu hier que les *Débats* donnaient leur préférence au fossé-canal, avec épaulement en terre, banquette et parapet pour la fusillade. L'autre système serait un mur flanqué de tours. Le premier est dû au chef d'escadron Saint-Hippolyte. Les hommes de l'art seront appelés à apprécier le mérite respectif de ces deux systèmes. Le *Courrier* se déclare en faveur du projet de M. Saint-Hippolyte, et son jugement est, selon toute apparence, désintéressé ; il n'en est pas ainsi des *Débats*, attendu que c'est M. Saint-Hippolyte lui-même qui rédige dans ce journal tous les articles relatifs à l'Afrique française.

Au surplus, ce n'est pas le système de défense qu'on choisira qui sauvera la colonie, si le gouverneur-général n'est pas un homme habile, actif et probe. Après toutes les sanglantes expériences que nous avons faites, il était permis de croire qu'on ne songerait plus à prendre pour l'administration de la colonie un de ces vieux militaires de l'Empire dont le passé glorieux ne peut être en Afrique une garantie pour l'avenir, parce qu'il faut des hommes jeunes et qui connaissent la guerre des Arabes et le sol

africain. Cependant on s'est adressé à M. Molitor qui a refusé, justement pour les raisons que nous venons de donner, et ce refus, prévu, espéré peut-être par le ministère, lui permet de revenir avec moins de timidité à l'idée de confier les destinées de l'Algérie à M. Bugeaud. Ce sont les vives réclamations de la presse entière qui jusqu'à présent ont empêché cette nomination. Après avoir paru pendant quelque temps chercher un autre gouverneur, on espère que cette espèce d'hommage rendu à la presse suffira, et qu'on pourra revenir à l'idée favorite qui est de conférer le commandement des troupes d'Afrique à l'homme dont le nom a si tristement retenti à Perpignan, au négociateur de la Tafna.

Quelques personnes, dit le *National*, à force d'être fatiguées du maréchal Valée, accueilleront peut-être favorablement cette nomination. Pour nous, il y a une raison qui, par-dessus toutes les autres, nous la ferait regarder comme un malheur : c'est que M. Bugeaud, de son propre aveu, n'est pas partisan du maintien de notre conquête. Avec cette conviction opposée à la colonie, plus M. Bugeaud sera honnête et consciencieux, et moins il sera propre à gouverner nos possessions africaines. En second lieu, M. Bugeaud est, malheureusement pour lui, marqué du sceau indélébile que lui a imprimé le traité de la Tafna. L'homme qui a consenti à se faire l'instrument d'une pareille faute ne doit plus retourner à Alger sous peine d'y exciter la défiance de tout le pays; tout au plus pourrait-on lui confier un commandement. Mais quand bien même les fonctions de M. Bugeaud seraient purement militaires, quand bien même on ne lui donnerait qu'une division, serait-il sûr encore qu'il ne recevrait pas directement ses ordres d'autre part que du ministère ou du quartier-général de l'armée d'Afrique? A-t-on oublié que M. Bugeaud, simple gouverneur d'Oran, a conclu le traité de la Tafna sans que le gouverneur-général, M. Danrémont, en fût informé? Qui donc garantirait aujourd'hui à M. Thiers que le même homme, dans quelque position qu'on l'employât en Afrique, ne se jouerait pas du pouvoir ministériel pour servir le parti de la cour?

La publication faite par la feuille que nous citons de la liste des gens de lettres ou prétendus tels qui sont parties prenantes à la caisse des fonds de secours alloués au ministère de l'instruction publique a causé un incroyable émoi, surtout dans les bureaux de ce ministère. Une réponse a été faite qui ne répond à rien. M. Cousin avoue implicitement l'exactitude de la liste, et dit seulement qu'il n'a fait que suivre les errements de son prédécesseur. Alors à quoi bon les changements de ministère? Ainsi, il est avéré que M. Méry, qui gagne plus de douze mille francs par an, touche encore une somme sur les fonds de secours dont M. Cousin dispose.

Il est avéré, ainsi que le dit le *National*, qu'un sieur Roussel est parvenu, à l'aide d'amis officieux, à vendre au ministère, pour le Jardin des Plantes, une collection qui coûte au budget 5,000 francs annuels, inscrits sur la liste des secours temporaires; ainsi est-il pour M^{me} de Férussac.

Un assez pauvre amas de cailloux minéralogiques ne trouvait pas d'acheteurs; le budget, qui est riche, paie les cailloux à raison de 60,000 f., et l'on constitue à la veuve de M. de Férussac, sous le titre de secours temporaire, une pension viagère de plus de mille écus.

Cependant les règlements administratifs ont prévu le cas où de pareils concrets seraient livrés en avance sans les formes que l'administration devait suivre. Mais la liste civile est là; on se dispense de toute règle, et si quelqu'un est embarrassé d'un héritage bon ou mauvais, il est prévenu qu'il peut se présenter au ministère de l'instruction publique; on y délivre des passeports et l'on y achète largement des collections perdues. Ainsi l'irrégularité engendre le désordre, et le désordre amène les déficits. Avec les 8,000 fr. jetés ainsi contre toute règle à deux personnes, on aurait pu secourir des malheurs réels, rendre justice à plus d'un homme méritant.

Le *Commerce* fait aussi de justes réflexions sur ce coupable gaspillage des deniers de l'Etat. Quant aux journaux qui étaient d'une vertu si farouche sous les derniers ministères, ils choisissent le ministérialisme le plus commode; ils se taisent.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DE LA HALLE-AUX-BLÉS.

Nous rappelons aux électeurs de cette section qu'une nouvelle élection doit avoir lieu le 8 en remplacement de M. Hobitz, décédé. Tout fait espérer que les votes se porteront sur M. Ricard, qui a obtenu, il y a quelques jours, 85 voix.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 1er juillet. — Nous aurions bien voulu mettre en doute ce que notre correspondant d'Alger nous mandait dernièrement au sujet de la triste position dans laquelle était le corps de tirailleurs de Vincennes, mais malheureusement les officiers venant d'Afrique ont confirmé en tous points ce que disait notre correspondant; il n'y a sur pied que trois officiers du bataillon, on pourrait à peine former une compagnie de 100 hommes valides, et les débris de ce corps ont été laissés au camp de Mouzaïa.

ALGER, le 27 juin. — Voici le journal des événements de notre province depuis ma dernière lettre :

Samedi 20. — Un convoi vient de partir pour le camp de Mouzaïa sous l'escorte d'un escadron du 1^{er} chasseurs d'Afrique et de 400 condamnés commandés par le colonel Marengo. Ce convoi passera cette nuit à Dely-Ibrahim, ira demain à Bouffarick et après-demain à Mouzaïa, où se trouvent réunis 1,000 malades ou blessés que l'escorte doit ramener en partie. On dit que le maréchal n'a pu venir chercher le convoi à Bouffarick parce qu'il a très-peu d'hommes valides.

Ben-Salem est toujours dans l'est de la plaine, près de la Ferme-Modèle et de la Maison-Carrée, avec un corps de 4,000 hommes; il continue à incendier les foins.

Le général Corbin est parti; le général Lahitte, qui va un peu mieux, commande le territoire.

Dimanche 21. — La plaine est toute en feu, depuis le cap Matifoux jusqu'à la Maison-Carrée. La porte est fermée faute de troupes.

Le feu de la plaine se rapproche beaucoup de la Maison-Carrée; le plus grand foyer de l'incendie est aujourd'hui près le fort de l'Eau.

Les Arabes ont enlevé hier à la campagne de M. Boutin, près de l'Aratch, deux beaux chevaux attelés à une charrette. Ce colon, qui espérait ramasser 5 ou 6,000 quintaux de foin, n'a

pu en trouver que le quart; les ouvriers ont été obligés d'abandonner les travaux, parce que l'officier qui commande les 200 hommes placés à cette ferme a reçu l'ordre de rentrer en apercevant les Arabes.

Mercredi 24. — Le convoi est de retour de Mouzaïa, ramenant avec lui 5 ou 600 malades ou blessés qui ont été déposés aux hôpitaux du Dey et de la Salpêtrière. Ce convoi était escorté par quelques compagnies du 48^e de ligne et par 600 condamnés.

Il y a toujours des incendies dans la plaine et jusque près de Blidah.

Vendredi 26. — Il vient de partir pour Blidah un immense convoi de vivres sous l'escorte du 53^e.

On dit en ville que le maréchal est allé avec sa colonne de Medeah aux Portes-de-Fer, où devait se trouver le général Galbois.

Samedi 27. — On parle toujours de la prochaine rentrée de l'armée expéditionnaire; mais on ne peut fixer le jour de son arrivée. Si elle revient par Miliana, elle peut être ici demain ou après-demain; si elle va à Hamza et aux Portes-de-Fer, elle ne rentrera que vers le 8 du mois prochain.

Chronique Lyonnaise.

La société de médecine de Lyon a entendu et adopté, dans sa séance du 29 juin dernier, le rapport de la commission chargée d'examiner la question des *eaux potables*. La société a de plus voté l'impression de ce rapport.

Dans la même séance, la société a entendu et adopté un autre rapport sur un mémoire de M. le docteur Bottex, relatif au défrichement des étangs de la Dombes; après quoi, elle a procédé au renouvellement d'une partie de son bureau, qui se trouve actuellement composé comme il suit :

Président, M. RICHARD DE LA PRADE;
Vice-président, M. BRACHET;
Trésorier, M. LUSTERBOURG;
Archiviste, M. GAUTHIER;
Secrétaires du bureau, MM. ROY et REROLLE.

Le secrétaire-général est toujours M. ROUGIER.

— La commission exécutive de la société des Amis des Arts nous prie d'annoncer que le programme des concours de fleur et d'ornement pour 1841 est déposé au secrétariat du palais Saint-Pierre, où MM. les artistes qui désireront concourir peuvent en prendre connaissance et se faire inscrire tous les jours de neuf heures à midi.

— Une mort malheureuse et prématurée vient de frapper M. Vuillier, vétérinaire en second du 12^e régiment d'artillerie, âgé de vingt-neuf ans; il a succombé après deux mois de souffrances à une résorption purulente, due à une blessure qu'il s'était faite au pouce de la main droite avec un bistouri, en ouvrant un abcès sur la joue d'un cheval atteint de la morve.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi soir, avec une pompe digne d'un officier. Le convoi était précédé par la musique militaire, et l'on remarquait dans le cortège le colonel, plusieurs chefs du régiment, le corps des sous-officiers, de nombreux amis, tous les professeurs et élèves de l'école vétérinaire. Après que les honneurs militaires ont été rendus au défunt, M. Laborde, vétérinaire en premier, a prononcé sur sa tombe les paroles suivantes :

Un devoir bien douloureux nous réunit auprès de la tombe d'un homme de bien. Si les plus belles qualités de l'âme arrêtaient les coups de la mort, Vuillier aurait joui d'une vie longue et honorée. Cependant tout jeune encore il a été victime de l'exercice de sa profession qu'il honorait et dans laquelle il devait se faire un nom.

Il suffisait de le connaître pour l'aimer. Pour moi, qui avais été à même d'apprécier ses hautes qualités, je lui avais voué une amitié qui se confondait dans mon cœur avec l'amour paternel.

Adieu, mon ami! Dieu te recevra dans son sein; il ne jettera pas celui qui fut bon citoyen, bon fils, ami dévoué.

Du haut des cieux tu verras les larmes de tes nombreux amis; elles sont sincères, elles sont dignes de toi.

— Le cours d'histoire de M. François, interrompu par la session des assises, recommencera mardi à midi, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Paris, le 2 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le journal *la Presse* tient beaucoup à ce que le chemin de fer de Rouen ne se fasse pas. Cette opposition nous donne envie de penser que l'entreprise sera conduite honnêtement. Tout le monde, excepté *la Presse*, qui apparemment n'a pas d'actions dans le chemin, sent le besoin d'en finir avec les déclamations qui n'édifient rien.

Aujourd'hui la feuille de M. Girardin dénonce le *Journal de Rouen* qui a publié un article, menaçant selon elle, contre la pairie, pour l'engager à voter le projet, et qui a envoyé le numéro où est cet article à chacun des membres de la chambre haute. Le *Journal de Rouen* a signalé la détresse des ouvriers et la nécessité de les occuper. Quoi de plus naturel? et pourquoi les Rouennais se poseraient-ils en suppliants devant une branche du parlement qui ne doit exister qu'autant qu'elle peut être utile au pays? Mais, pour ne parler que de ce qui est, nous répéterons que la majorité des pairs est favorable au projet de loi, en faveur duquel la commission s'est aussi prononcée ainsi que son rapporteur, M. le marquis de Laplace.

Il y a à observer un contraste bien significatif, et malheur à ceux qui ne le comprendraient pas! Le journal qui exprime avec le plus de laisser-aller les rançunes de la cour ne veut pas les sacrifier à l'utilité du chemin de fer projeté, qui sera le premier lien commercial entre la métropole et l'Océan; il faut avant tout qu'il nuise au ministère en soulevant, s'il le peut, la pairie contre lui.

Et pendant ce temps un autre journal dont l'opinion est diamétralement opposée à celle de *la Presse*, le *National*, qu'on n'accusera certes pas d'être ministériel, loin de profiter de l'occasion qui lui est offerte pour rallumer la guerre entre le 1^{er} mars et les députés d'une part, et la pairie de l'autre, demande instamment qu'on adopte le projet tel quel, et que la construction du chemin ne soit pas encore

différée d'une année. De quel côté sont donc la véritable sagesse et le patriotisme!

— Un banquet de *communistes* s'est donné hier, sous la présidence de M. l'abbé Pillet, ancien desservant de l'église catholique française, au *Grand-Martin*. Nous ne savons ce qui s'est dit ou fait à l'intérieur, mais l'ordre n'a été nullement troublé au dehors, et la police, malgré toute l'envie qu'elle en avait, n'a pas trouvé l'occasion d'intervenir.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 2 JUILLET 1840.

Point d'affaires à Tortoni; le 3 était à 85 52 1/2, et le premier cours au parquet à 85 50. Après une courte hésitation, le mouvement s'est prononcé fortement en hausse; le 3 a monté sans réaction, et jusqu'à la fin de la bourse il est resté à ce prix. Au moment de sa clôture, il a un peu fléchi, et le dernier cours coté au parquet a été 85 70. A quatre heures on faisait demander à 85 80.

Le *National* publie l'article suivant :

Une indiscretion a mis dans nos mains une pièce parfaitement authentique, où se trouvent inscrits, par ordre et par lettres alphabétiques, les noms des personnes auxquelles M. le ministre de l'instruction publique accorde des secours temporaires pour l'exercice du deuxième trimestre de l'année 1840.

Nous avons examiné cette liste avec le plus grand soin, et notre premier mouvement était de la publier tout entière. Nous ne le faisons pas par des considérations que nos lecteurs sauront apprécier. En effet, cette liste, qui contient 119 noms, renferme 72 noms de femmes. Si nos mœurs publiques étaient mieux faites, si le pouvoir, par une sorte de bégueulerie ridicule, ne s'était pas obstiné à flétrir, en les laissant secrètes, ces distributions que la publicité rendrait honorables; si, au lieu d'avouer hautement que le ministère accorde une juste récompense à ceux qu'il en a jugés dignes, on n'avait pas présenté ces secours comme une aumône, nous aurions été bien à l'aise et nous aurions fait connaître toutes les personnes qui reçoivent du budget des secours que tout le monde peut avouer.

Qui pourrait, en effet, trouver étrange que les veuves de Bernardin de Saint-Pierre, de Charles Comte, de Millevoje, de Thurot, de Laennec, de Pelletan, de Gall, reçoivent une assez chétive survivance sur les services qu'ont rendus des hommes chers aux lettres et aux sciences, morts pauvres, et enlevés trop tôt au pays?...

Et si quelques femmes poètes ont contribué, par des ouvrages utiles, aux progrès de l'enseignement ou à la moralité publique, qui pourrait s'étonner que le ministère secondât leurs efforts en encourageant leur talent? Dans la liste que nous avons sous les yeux, 26 femmes auteurs reçoivent des secours qui varient depuis 2,400 f. jusqu'à 300 f. L'équité trouverait sans doute beaucoup à reprendre dans l'inégalité de ces secours, et la liste elle-même est loin de nous sembler irréprochable. Des faveurs, de bien coupables faveurs peut-être ont rendu le ministre prodigue ou avaré. Mais une discussion approfondie sur ce point serait peu digne du public et peu digne de nous.

Nous pouvons, du moins, être moins scrupuleux pour les hommes, et nous en publions la liste complète. On y trouvera certainement des noms honorables et qui ont toute espèce de droits aux encouragements. Nos lecteurs, du reste, feront tout seuls les réflexions que peut suggérer cette publicité.

MM.	Par an.	MM.	Par an.
Azais.....	1,500 f.	Molén.....	800 f.
Aubert de Vitry... .	1,500	Monteil.....	2,000
Baour-Lormian... .	1,500	Molh.....	1,500
Bazin.....	1,500	Marcelin Longueville	500
Boissonnade.....	1,000	Nodier.....	1,500
Brizeux.....	1,200	Pignolet.....	500
Bernard.....	1,200	Pontécoulant.....	1,200
Campnon.....	1,000	Promptault (l'abbé).	800
Cassini.....	2,000	Rossignol.....	1,000
Cahen.....	1,500	Savigny.....	1,000
Desormeaux-Paulin.	400	Sénancour.....	1,200
Didot (Pierre).....	1,000	St-Pierre (Paul de).	600
Dideron.....	1,000	Turpin (comte), de	
Droz.....	1,500	Lyon.....	600
Eloa Johanneau... .	300	Toulotte.....	300
Guillard.....	1,200	Tremery.....	600
Joly.....	1,000	Thierry (Augustin).	3,200
Lacretelle.....	2,000	Villeneuve.....	800
Loizerolles.....	400	Roussel, à Bordeaux.	1,500
Massillon, à Hyères		Caillaud, à Nantes..	1,000
(Var).....	400	Croizet (l'abbé), à	
Molleval.....	1,500	Neschers.....	1,000
Méry.....	1,500	Magu, à Lizy-sur-	
Michu.....	400	Oureq.....	200
Guillon de Montléon	1,000	Derosoy, à Versailles	800

On lit à ce sujet dans le *Commerce* de Paris :

Le *Messenger* insère ce soir, à l'occasion de cet article, les observations suivantes que notre impartialité nous fait un devoir de reproduire :

« Le *National* publie aujourd'hui une note sur les indemnités ou secours temporaires qui auraient été accordés, selon ce journal, par M. le ministre de l'instruction publique, pour le 2^e trimestre de 1840.

« Nous sommes autorisés à déclarer que, depuis le 1^{er} mars, M. le ministre de l'instruction publique, resserré dans les étroites limites du crédit voté, n'a accordé aucune indemnité à qui que ce soit, sous aucun prétexte.

« Un seul secours, bien modique, a été donné récemment à un homme de lettres, par aitement honorable, mais âgé, infirme et dans un état voisin de l'indigence.

« Quant aux actes de ses prédécesseurs, M. le ministre de l'instruction publique n'a point à les désavouer, et on comprend qu'après le vote de la chambre des députés, il n'ait pas non plus à les expliquer. »

Ainsi, M. Cousin ne conteste pas l'exactitude des renseignements donnés par le *National*; mais il décline la responsabilité de cette liste. Quel qu'en soit l'auteur parmi les ministres précédents, notre dessein est de rechercher avec une impartialité scrupuleuse s'il a toujours consulté le droit; alors la situation réelle de quelques-uns des pensionnaires, appréciée par la notoriété publique de la les contribuables, informés par la notoriété publique de la situation réelle de quelques-uns des pensionnaires, apprécieront eux-mêmes l'emploi fait de leurs deniers. Que le talent malheureux reçoive un secours, c'est justice. Personne ne rougit, ni celui qui accepte, ni celui qui donne. Mais que des littérateurs ou riches ou bien au-dessus du besoin tendent la main, pour une subvention mystérieuse, il y a honte des deux côtés. L'opinion doit accuser et l'intrépide solliciteur et le complaisant ministre.

On lit dans la *Revue du Progrès* :

Ce qui caractérise les banquets réformistes, ce qui leur assure une place dans l'histoire des idées de ce temps, c'est qu'ils

ont été tout à la fois une manifestation politique et une manifestation sociale; c'est qu'ils ont comme servi d'échos à ces puissantes et fécondes paroles que M. Arago a prononcées pour la première fois du haut de la tribune avec tant de force et d'intériorité :

« La réforme électorale pour arriver à l'organisation du travail. »

L'alliance du socialisme à la politique, cette alliance que, pour notre compte, nous n'avons cessé de désirer, la voilà donc tout près d'être conclue. Il est donc généralement compris et publiquement proclamé que la réforme politique n'est qu'un moyen; que le but, le but suprême, c'est une réforme sociale qu'évoque sur l'œuvre commencée en 1789 par la Constituante et si malheureusement continuée depuis. C'est là un fait capital.

Jusqu'ici le régime actuel a été combattu par deux écoles, impuissantes toutes deux, parce qu'elles avaient toutes deux quelque chose d'incomplet et d'exclusif.

L'école sociale disait : Que les gouvernements se livrent tout à leur aise à de folles querelles; pour nous, cherchons à fonder sur un système industriel tout nouveau l'amélioration du sort des classes pauvres.

L'école politique disait de son côté : Changeons le pouvoir qui est mauvais. Quant au reste, il n'est besoin de s'en préoccuper.

Ainsi, les uns croyaient qu'il était possible d'opérer la réforme de la société sans opérer celle du pouvoir. Erreur immense! Les autres pensaient qu'il fallait opérer la réforme du pouvoir et que tout était là. Erreur non moins grande!

Les uns voyaient le but et négligeaient le moyen. Les autres voulaient s'emparer du moyen, sans se rendre compte du but.

Quand les phalanstériens disaient : « Que vous importent les petits orages qui éclatent dans le monde politique? Eh mon Dieu! laissez les ministères se culbuter ridiculement les uns sur les autres; laissez les chambres assister au grotesque pugilat de quelques ambitions vaines. Voici comment nous vous proposons d'organiser la commune. Essayons. Si l'épreuve réussit, on nous imitera de proche en proche et sans que nous ayons porté la main sur le pouvoir, sans qu'il y ait eu secousses, troubles, convulsions, échafauds dressés; peut-être la société se trouvera insensiblement métamorphosée. » A ce langage étrange, on leur répondait que le pouvoir ayant la force, il se lèverait infailliblement pour étouffer toute innovation industrielle, le jour où il en comprendrait la portée; qu'il fallait l'avoir pour instrument afin de ne l'avoir pas pour ennemi; que d'ailleurs le moyen le plus simple de changer les bases économiques de la société, c'était d'y employer le budget, et que, pour être maître du budget, il était absolument nécessaire de s'emparer du pouvoir.

Quand, d'un autre côté, les politiques purs parlaient de mettre un consul à la place d'un roi, de substituer le suffrage universel au monopole électoral, de détruire le système bicamériste, on pouvait leur répondre : A merveille! Mais lorsque tout cela sera fait, que feront-ils? L'ouvrier restera-t-il dans cette servitude qu'on appelle le salaire? Le petit cultivateur continuera-t-il à vivre sous cette ignoble suzeraineté qu'on appelle l'usage? Le sol continuera-t-il à se morceler sous les lois de l'exploitation individuelle jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière? L'industrie continuera-t-elle à être un champ de bataille qui ne diffère de l'autre qu'en ce sens que les morts ici ne sont pas même enterrés? Et ne serait-il pas à propos de réfléchir un peu à tout cela, pour n'être pas pris à l'improviste? car malheur au voyageur qui s'engage dans une route qu'il ne connaît pas! malheur aux révolutionnaires qui n'ont pas sondé d'avance toute la profondeur du principe qu'ils écrivent sur leur drapeau! C'est parce qu'ils ont été pris à l'improviste que tous ces géants de 1793 ont péri violemment les uns après les autres, les uns par les autres, et beaucoup stérilement!

Grâce au ciel! entre ces deux écoles, — et c'est ce que prouve clairement le dernier banquet, — il s'en est formé une troisième qui ne tardera pas à avoir pour elle la force, parce qu'elle a pour elle la vérité. C'est celle qui veut arriver par le changement du pouvoir à une intrépidité et radicale transformation que trois mots résumant : L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Notons en passant que ceux qui soutenaient, il y a trois ans, ces doctrines aujourd'hui si puissantes étaient traités de rêveurs, d'utopistes.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous avons fait connaître les justes réclamations du commerce à propos de la loi des sucres; elles sont demeurées sans réponse. Nous en sommes surpris, car on prête au ministre du commerce des paroles qui témoigneraient de sa part quelque bon vouloir. Qu'attend-il pour faire savoir ses résolutions, surtout si elles sont favorables?

On dit que, d'accord avec le ministre des finances, il ne veut frapper d'un nouveau droit que les sucres qui entreront dans nos ports après la promulgation de la loi. Cette mesure, équitable sous tous les rapports, serait du reste en harmonie avec l'ordonnance du ministre des finances qui prescrit inventaire des sucres indigènes dans les fabriques au 30 juin pour les soustraire avec raison à la nouvelle surtaxe.

Encore une fois, pourquoi ne pas s'expliquer quand d'aussi grands intérêts sont en souffrance?

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A deux heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

M. CHARLES DUPIN donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Orléans, de Strasbourg à Bâle, d'Andrézieux à Roanne, de Nîmes à Montpellier et de Lille et Valenciennes à la frontière de Belgique.

M. LE RAPPORTEUR s'élève en commençant contre les retards inqualifiables qu'a mis le ministère actuel à présenter les projets de loi les plus importants; il espère qu'il n'en sera plus ainsi à l'avenir, et pour cela il indique différents moyens de nature à permettre aux deux chambres de terminer presque simultanément leurs travaux, au grand avantage de la confédération des grands pouvoirs.

M. Ch. Dupin conclut du reste à l'adoption pure et simple du projet.

M. SERRURIER, récemment promu à la pairie, est introduit avec le cérémonial accoutumé. Le nouveau pair prête serment et prend séance.

M. BOYER lit un rapport sur le projet de loi relatif aux résurgences politiques.

L'ordre du jour appelle la discussion de neuf projets de loi relatifs à des changements de circonscriptions territoriales.

Ces projets de loi sont adoptés sans discussion par 99 boules blanches contre 4 noires.

La chambre passe à la discussion de neuf autres projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires et à des emprunts votés par les départements de l'Ardeche, des Côtes-du-Nord, de la Corse, de l'Eure, du Gers, du Loiret, du Puy-de-Dôme et du Rhône, et par la ville de la Croix-Rousse.

M. BARTHÉLEMY ne s'oppose point à l'adoption des projets, mais il s'effraie de la facilité avec laquelle on permet aux départements de contracter des emprunts qui engagent pour longtemps leur avenir. Il invite le gouvernement et les chambres à se montrer désormais plus sévères à l'égard des demandes d'emprunt.

Les neuf projets sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de treize projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires et à des emprunts votés par les départements de l'Aisne, de l'Aveyron, d'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, du Loiret, de Lot-et-Garonne, du Nord, des Basses-Pyrénées, de la Haute-Saône et du Var, et par les villes de Béziers, de Roubaix et de Strasbourg.

Ces projets sont adoptés.

La chambre procède au scrutin secret sur l'ensemble de tous ces projets.

Boules blanches. 98

Boules noires. 7

La chambre adopte.

La chambre adopte ensuite par 92 voix contre 13 le projet de loi relatif à la célébration du dixième anniversaire des journées de juillet.

Il est 4 heures; la séance continue.

Tribunaux.

On écrit de Chartres, 28 juin, à la *Gazette des Tribunaux* :

« La cour d'assises d'Eure-et-Loir vient de terminer sa session par une affaire grave à raison du caractère dont était revêtu l'accusé; nous voulons parler de l'accusation portée contre Paul-Etienne-Jacques-Pierre Mahé, vicair de la cure de Nogent-le-Roi, près de Dreux. Il était accusé : 1^o d'avoir, en février 1840, à l'aide d'effraction et d'escalade dans une maison habitée, soustrait frauduleusement des sommes d'or et d'argent, des couverts d'argent, un reliquaire en argent, un vase en argent propre aux cérémonies religieuses et des flambeaux argentés, au préjudice d'Alexandre-Henri Perdreau; 2^o d'avoir, en mars 1840, à l'aide d'escalade et de fausses clés, dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une somme d'argent au préjudice de Claude Legendre.

« Mahé, âgé de vingt-six ans, était entré dans les ordres en 1838. L'acte d'accusation se résumait en ces termes :

« La profession de l'accusé, les ressources honorables qu'elle devait lui procurer, s'il eût voulu régler sa vie sur ses devoirs, auraient éloigné de lui les tentatives du double crime dont il s'est rendu coupable. Mais, après avoir violé les saintes lois de son état et avoir encouru la juste sévérité de son supérieur; après s'être livré aux désordres et à la dissipation que l'information a dévoilés, sa cupidité ne devait plus trouver de frein capable de le retenir. Dans la situation qu'il s'était faite par ses vices, l'accusé se faisait du vol une ressource en s'attachant aux profits du crime; il bravait à la fois l'infamie et les châtimens qui lui sont réservés. »

« Mahé, défendu par M. Mannoury, a été condamné à quinze ans de travaux forcés. »

Faits Divers.

Nous lisons dans le *Journal politique et littéraire de Toulouse* sous la date du 26 juin :

« M. Bergasse de Saurat, un des plus riches propriétaires de l'Ariège, a été assassiné à coups de couteau dans son domicile. L'assassin a été arrêté sur-le-champ. M. Bergasse est mort des suites de ses blessures.

« Voici comment on rapporte cet événement :

« Le prévenu du crime, nommé Rousse-Janey, de Rabat, se présente chez M. Bergasse pour parler d'affaires. Le domestique l'introduit dans le salon, et après une longue conversation, M. Bergasse s'assied sur un canapé. L'assassin profite de ce moment pour lui porter des coups de couteau. Sur plusieurs blessures, trois atteignent au bas-ventre sont fort dangereuses. M. Bergasse appela du secours, mais trop tard; l'assassin s'était déjà sauvé.

« M. le maire de Saurat, instruit aussitôt, donna connaissance de ce crime à la gendarmerie de Tarascon, et écrivit au maire de Rabat pour faire arrêter le prévenu, qui avait été parfaitement désigné par M. Bergasse. Les premières recherches furent infructueuses, et ce fut aux soins que se donna M. Desbeaux, ancien négociant et ami de M. Bergasse, qu'on dut l'arrestation du meurtrier dans une de ses vignes. On doit des éloges à l'activité qu'a déployée M. Desbeaux.

« M. Bergasse vient de succomber à ses blessures. »

PRIX D'UNE DEMI-JOURNÉE A SAINTE-HELENE.

Le navire *l'Avenir*, capitaine Ballais, arrivé récemment au Havre, venant de Bourbon, a fait escale à Sainte-Hélène. Les habitants de cette île ne se doutent nullement que le précieux dépôt qui leur a été confié jusqu'à ce jour par l'Angleterre va leur être enlevé sous peu de temps. Au départ de *l'Avenir*, dans la dernière quinzaine de mai, plus de trois cent cinquante bâtimens de toutes les nations avaient, depuis le 1^{er} janvier, relâché à Sainte-Hélène, non pour y faire des provisions de voyage, car tout s'y paie horriblement cher aujourd'hui, même l'eau, mais bien par une clause spéciale des passagers; leur pèlerinage au tombeau.

On évalue à plus d'un million de francs l'argent qui, chaque année, a été employé dans cette colonie à l'accomplissement de tant de vœux d'enthousiasme et de patriotisme.

Voici exactement aujourd'hui le chiffre de la dépense de chaque passager ou officier d'un bâtiment, pour une demi-journée passée à Longwood et une nuit à James-Town :

Déjeuner ou dîner chez M. Salomon (pour un)	25 f. 0 c.
Une calèche à quatre places pour aller à Longwood, en supposant que l'on prenne toutes les places (pour un)	25 »
Au conducteur ou cocher (pour une personne)	2 50
Pour entrer dans les appartemens de Longwood, car aujourd'hui on paie cette entrée (par personne)	2 50
Au gardien du tombeau, pour boire de l'eau de la source dans le verre de Napoléon (ceci est facultatif)	2 50

Total. 57 f. 50 c.

Sans extra, sans dépenses imprévues.

RÉPARTITION DE LA FLOTTE DE LA MÉDITERRANÉE.

Vaisseaux. — L'Iéna, monté par le contre-amiral Lalande, dans le Levant; le Montebello (trois ponts), monté par le contre-amiral de La Susse, id.; le Santi-Pétri, id.; le Diadème, id.; l'Alger, id.; le Suffren, id.; le Neptune, id.; le Jupiter, id.; l'Hercule, id.; le Triton, en mission sur les côtes d'Afri-

que; le Trident, id.; l'Océan (trois ponts), monté par le vice-amiral de Rosamel, à Toulon; le Marengo, id.; le Généreux, id.; le Scipion, id.; le Souverain (trois ponts), en armement à Toulon; la Ville-de-Marseille, id.

Frigates. — La Belle-Poule, en rade de Toulon, destinée pour Sainte-Hélène; l'Amazone, en mer pour exercer les canonniers.

Corvettes de guerre et avisos. — La Favorite, en rade de Toulon, destinée pour Sainte-Hélène; la Brillante, en mer; la Bergère, id.; la Diligente, sur les côtes de Syrie.

Bricks et goëlettes, etc. — L'Alacrité, en rade de Toulon; le Cygne, en route pour la Plata; le Grenadier, à Livourne; le Palinure, à Tunis; le Duconédic, côtes d'Espagne; le Méléagre, id.; le Dragon, côtes d'Afrique; l'Euryale, id.; la Surprise, côtes d'Espagne; la Flèche, id.; la Cigogne, id.; le Bougainville, dans le Levant; le Volage, côtes d'Espagne; l'Argus, à Constantinople; l'Etoile, en Corse; la Mesange, dans le Levant; le Furet, à Toulon; le Chamois, id.; la Légère, id.; le Boberach, côtes d'Afrique.

Balancelles. — La Seybouse, la Tafna, le Colombi, le Rachgoun, le Mazafran, sur les côtes d'Afrique.

Corvettes et gabares. — Le Tarn, à Toulon; l'Oise, à Alger; la Marne, à Toulon; l'Agate, id.; l'Isère, id.; l'Emulation, en Afrique; la Lamproie, à Mahon; la Dore, à Toulon; la Ménagère, id.; la Pintade, côtes de Provence.

Bateaux à vapeur. — Le Lavoisier, dans le Levant; le Sphinx, le Crocodile, le Fulton, la Chimère, le Phare, le Tartare, côtes d'Afrique; le Styx, le Vautour, l'Achéron, le Papin, le Cerbère, l'Elna, le Cocyte, le Tonnerre, l'Euphrate, le Castor, le Brasier, le Grégeois, à Toulon; le Phaéton, à Mahon; le Ramier, à Barcelonne.

Récapitulation.

Vaisseaux.	17
Frigates.	2
Corvettes de guerre.	4
Bricks, etc.	25
Bateaux de charge.	10
Paquebots.	21

Total. 79

Extérieur.

ITALIE. — Il paraît que le retard mis à la libération d'une partie des navires napolitains capturés par la marine anglaise avait causé à Naples un effet assez fâcheux pour que le gouvernement ait cru devoir en expliquer les motifs dans un article publié le 17 juin par la gazette du gouvernement. Les avis de Malte ayant fait connaître que tous les navires capturés étaient relâchés, nous nous dispenserons de publier cet article, dans lequel nous signalerons toutefois cette phrase : « La médiation, selon les dernières assurances qu'on a reçues, marche d'une manière heureuse »

Quoi qu'il en soit, nous lisons dans une lettre de Naples, du 16, que cite la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les souffres s'amoncèlent, malgré la querelle qui s'est élevée entre notre gouvernement et le cabinet de Saint-James, parce que les propriétaires de mines ne peuvent suspendre entièrement les travaux. En attendant, les circonstances ne leur permettent ni de vendre ni d'exporter leurs marchandises, et de son côté la compagnie a suspendu toutes ses opérations. »

— Voici, d'un autre côté, ce que l'on écrit de Livourne le 22 juin :

« Les lettres que nous venons de recevoir de Rome nous apprennent une fâcheuse nouvelle. M. Mayer, notre compatriote, vient d'être arrêté dans cette capitale et conduit au château de Saint-Ange dans les prisons des prévenus politiques. Cette arrestation, qui a donné lieu à différents bruits, a fait beaucoup d'impression ici, car M. Mayer était généralement estimé comme un des meilleurs citoyens, et l'un de ceux qui ont le plus favorisé les salles d'asile et les institutions philanthropiques de la Toscane.

« Les nouvelles de Naples ne sont pas non plus tranquillissantes; la population commence enfin à s'apercevoir que la résistance du roi n'a abouti à rien. On parlait toujours d'un second voyage de Ferdinand en Sicile où la présence de forces nombreuses et de commissions militaires n'a pas encore pu comprimer entièrement le brigandage dans la campagne. »

(Commerce de Paris.)

PORTUGAL. — Le bateau à vapeur *la Braganza* est arrivé à Londres avec la malle de Lisbonne du 22. Les cortès n'ont pas encore avancé les affaires publiques. Le ministère étant très-faible, il est probable qu'une nouvelle modification aura bientôt lieu dans l'administration. Il en résultera un ajournement indéfini de la discussion sur les finances du pays. (Globe.)

Les nouvelles de Portugal portent que le sloop de S. M. B. le *Modeste* avait capturé les bricks portugais *le Scorpion*, avec 700 esclaves à bord, et *l'Anna-Félix*, soupçonné de se livrer à la traite. (Standard.)

ESPAGNE. — Veut-on savoir de quel genre de bandits vient de s'enrichir l'émigration carliste espagnole? qu'on lise l'extrait suivant du rapport de l'alcade de Nava de Rox au chef politique de Burgos sur la destruction de ce village par la faction Balmasada :

Il était dix heures du soir lorsque la bande ennemie a pénétré dans ce village, au nombre de 8 à 900 hommes, infanterie et cavalerie. Aussitôt ces hommes se sont livrés à la plus affreuse licence: la plume se refuse à retracer les excès qu'ils ont commis.

Après avoir pillé, assassiné suivant leur bon plaisir, ils ont consommé leur œuvre par le viol. Les jeunes filles de dix ans comme les femmes de soixante-dix sont devenues les victimes de leur brutalité, et tous ces faits odieux s'accomplissaient sous les yeux de pères et d'époux atterrés.

Vers une heure du matin, heure à laquelle ils étaient tout-à-fait ivres de pillage et de cruautés, ils ont mis le feu à leurs logements; l'incendie a éclaté au bruit des tambours et des trompettes: c'était le signal convenu par le chef de ces vandales, qui lui-même en faisait autant dans la maison qu'il habitait.

En deux heures tout ce village a été réduit en cendres (il n'existe déjà plus); quatre maisons, le magasin aux grains, la moitié de l'église ont échappé au désastre; mais 276 autres maisons n'offrent que décombres.

Les rebelles avaient rassemblé d'avance, pour l'exécution de leur projet, une grande quantité de combustibles. C'est ce qui a fait qu'en moins d'un quart d'heure, le feu gagnant à la fois tous les édifices, on a eu la triste perspective d'un volcan qu'activait le vent du nord.

Le chef de ces barbares, du hant de l'ermitage de Santa-Anna où il était allé camper, contemplait avec plaisir les flammes dévorantes, entouré de son infâme soldatesque qui chantaient des chansons obscènes jusqu'à ce que ce village, aussi beau que riche, fût entièrement consumé. (Sentinelle des Pyrénées.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZEL.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e BERTIN, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N^o 7.

CHAMBRE DES CRIÉES DES NOTAIRES.

VENTE VOLONTAIRE PAR LICITATION

entre majeurs :

1^o D'UNE MAISON située Grande-Rue du Faubourg de la Guillotière, n^o 37;

2^o Et d'autres IMMEUBLES situés sur la même commune, au territoire de Montagny, ayant appartenu à M. Melin.

Le mardi 7 juillet 1840, à l'heure de midi, en la salle des criées des notaires de Lyon, quai Saint-Antoine, n^o 31, il sera procédé, par le ministère de M^e Bertin, notaire, à la vente aux enchères, en deux lots, des immeubles ci-après désignés :

1^{er} LOT.

UNE MAISON située à la Guillotière, portant le n^o 37 sur la Grande-Rue, ayant porte-cochère, caves voûtées, cour, magasins au rez-de-chaussée sur le devant, vastes magasins et entrepôts sur le derrière, deux étages et greniers au-dessus; le tout d'une superficie d'environ 380 mètres 80 centimètres carrés.

Mise à prix..... 40,000 fr.

2^e LOT.

UN CORPS DE BATIMENT composé de quatre pièces au rez-de-chaussée, appartements au-dessus et autres dépendances, et UN TÈNEMENT DE FONDS en partie clos de murs, jardins, terre luzernière et vigne en hautains, d'une contenance totale d'un hectare 8 ares 77 centiares.

Mise à prix..... 15,000 fr.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit M^e Bertin, notaire, place de la Préfecture, n^o 7. (21)

ANNONCES DIVERSES.

(8498) A vendre pour cause de séparation.

UN FONS DE TEINTURE situé dans une des meilleures positions des Brotteaux, offrant tous les avantages sous le rapport des eaux.

S'adresser à MM. Giraud et Sautemouche, quai d'Albret, n^o 2.

(8493) A vendre pour cause de départ.

DEUX OMNIBUS avec tous leurs accessoires, faisant le service d'Oullins à Saint-Genis et Brignais.

S'adresser à M. Servonnet, entrepreneur des omnibus, à Oullins.

(8495) CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater de ce jour 2 juillet 1840, les bureaux de l'ABEILLE, pour le balayage et le nettoyage particuliers des maisons, sont transférés rue de la Liberté, 9, au 2^e.

ADMINISTRATION LYONNAISE

POUR LA POURSUITE DES PROCÈS,

RECouvreMENTS, RENTRÉES DE CRÉANCES,

en France et à l'étranger,

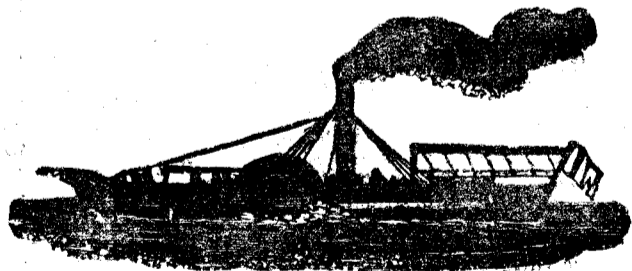
AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'ADMINISTRATION.

Les bureaux de la direction, qui étaient quai de Bondy, n^o 154, viennent d'être transportés rue Saint-Dominique, n^o 14. Le directeur de l'administration, B. DE LUZY. (8471)

SERVICE SPÉCIAL DE VOYAGEURS

ENTRE

VALENCE ET LYON.



LES BEAUX

BATEAUX A VAPEUR

L'Aigle et la Sylphide,

Avantageusement connus par la commodité de leurs emménagements et supériorité de leur marche,

Commenceront le 1^{er} juillet leurs départs journaliers :

De VALENCE, à trois heures du matin;

De LYON (quai de la Charité), à onze heures du matin.

Ces bateaux prendront terre dans les ports intermédiaires. (7382)

MARLEIX
COLS
TAILLEUR
GHEMISES
13. PLACE
PLATRE. LYON

AUX DEUX spécialités

BIBERONS,

PHARMACIE DE VERNET

Place des Terreaux, 13.

LES BISCUITS

BOÛTS DE SEIN, Mamelons en pis de vache et en gomme élastique, clysoirs, clyso-pompes, bougies, sondes, suspensoirs, pois suppuratifs en gomme élastique, taffetas et papiers pour cautères et vésicatoires, serre-bras, serre-cuisses, etc.

DEPURATIFS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉTRUIRE le virus syphilitique dartreux et scrofuleux.

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent à LYON,

Chez VERNET, place des Terreaux;
CLARAZ, rue Neuve;
ANDRÉ, pharmacie
des CÉLESTINS,

Et dans les Faubourgs de Lyon :

Chez V^{ol}. à Vaise:
Crolat, à Saint-Just;
Bouffère, à la Croix-Rousse;
E. Gatoire, à la Guillotière.

PÂTE PECTORALE SIROP PECTORAL DE

NAFÉ D'ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport à la Faculté de Médecine de Paris. Pour guérir les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Asthmes, COQUELUCHEs et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez l'Elongreux, seul propriétaire

DU RACAHOUT DES ARABES

Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine, pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.

Au dépôt général des Célestins, à Lyon.

LE RACAHOUT

ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent, dans
le département, aux pharmacies de

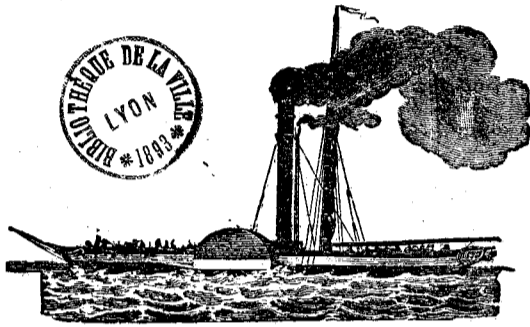
MM. Arduin, à Amplepuis;
Tournier, à Givors;
Fayolles et Dumas, à St-Genis;
A. Michel, à Tarare;
Brigaud, à Thisy;
Ayot, à Villefranche;
Beraud, à Bourg;
Martinet, à Saint-Etienne;

Et dans toutes les villes des départements.

(2756)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le domicile de M. DUFAITRE, huissier, est transféré rue Saint-Jean, n^o 30, 2^e escalier, au 2^e. L'entrée est aussi rue du Bœuf, n^o 5. (1098)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX;

Pour AVIGNON. — 1^{er} res, 20 f. — 2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (7381)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (162)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

*la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
le Neptune, etc., etc.,*

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin,
du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité.

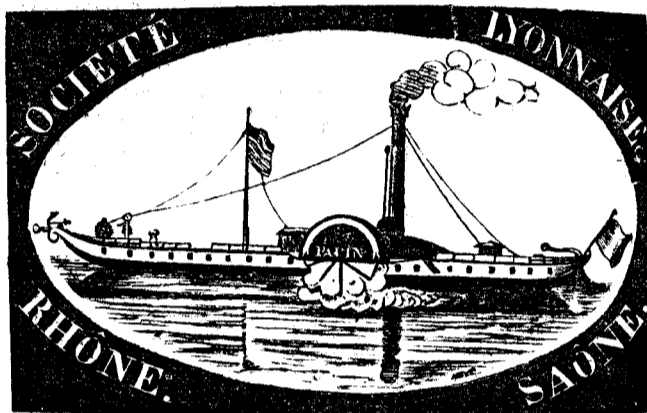
(7365)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THYVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N^o 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

Depuis 12 années,

M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13, EXPÉDIE, VEND EN GROS ET EN DETAIL, les EAUX MINÉRALES NATURELLES de Chateldon, Vichy, Mont-d'Or, Seltz, Contrexeville, Vals, Saint-Galmier, Saint-Alban, Uriage, Bonnes, Barèges, et autres, dont il est dépositaire, ainsi que le prouvent les certificats d'origine de ces eaux. Il tient aussi le dépôt des Eaux minérales artificielles gazeuses, et les vend prix de fabrique. (2799)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.